

## La 5ème Conférence Internationale de l'accueil temporaire Les 26, 27 et 28 septembre 2006 à Evry



L'accueil temporaire d'une personne âgée ou handicapée, pour quelques heures ou une semaine, en centre ou à domicile, est encore trop peu pratiqué en France, estime le groupement de recherche Grath qui organise une rencontre internationale à Evry.

Organisateur de la 5e conférence internationale de l'accueil temporaire, qui s'est déroulée au centre de congrès le Génocentre à Evry, le président du Groupement de recherche sur l'accueil temporaire des personnes handicapées, Jean-Jacques Olivin, monte au créneau pour dénoncer la «timidité» de la France dans ce domaine.

Un congé pour les «aidants familiaux», des personnes qui aident un parent âgé, malade, handicapé ou dépendant, a certes été annoncé lors de la Conférence de la famille en juillet. Mais c'est insuffisant, estime M.Olivin.

«Le congé pour les aidants est important, mais on reste très timide sur l'accueil temporaire», explique-t-il à l'AFP, et «surtout pour l'accueil temporaire à domicile, quasi-inexistant».

Parmi les 32 pays représentés à Evry, plusieurs, dit-il, montrent l'exemple, comme les pays scandinaves ou le Québec, où «30% des aidants familiaux peuvent bénéficier de solutions d'accueil temporaire, contre 0,5% en France».

La structure d'accueil temporaire, où la personne âgée ou handicapée peut se rendre quelques heures, ou quelques jours, de façon régulière ou pas, est «la solution idéale», témoignent des «aidants».

A contrario, Suzanna Eichler, dont le fils de 25 ans, atteint de myopathie, n'a pu profiter d'une telle structure, affirme être «aujourd'hui une naufragée».

«Avant 18 ans, il y a pas mal de choses, mais plus le handicap devient lourd, moins il y a de réponses et quand arrive l'âge fatidique de 18 ans, tout s'arrête. L'accueil temporaire aurait été la réponse à cet horrible choix : le placement ou le bricolage et la solitude», raconte-t-elle.

Pour l'AFM, Association française contre les myopathies, l'accueil temporaire peut retarder ou éviter un placement définitif, beaucoup plus coûteux.

Le Grath a recensé pour les personnes handicapées 1.200 places d'accueil temporaire, dans une trentaine de centres.

Pour les personnes âgées, fin 2003, le ministère relevait 138 résidences spécifiques qui accueillent 2.400 personnes, et les maisons de retraite accueillent, de manière temporaire, environ 6.000 personnes.

Les mesures du plan «Solidarité grand âge» - 2.500 places d'accueil de jour en maisons de retraite et 1.100 places d'hébergement temporaire par an pendant cinq ans -, sont «satisfaisantes», «à condition qu'il y ait une véritable adéquation entre l'offre et la demande», estime M. Olivin. «Les places en maisons de retraite vouées à l'accueil temporaire sont trop souvent des bouche-trous», déplore-t-il.

Il regrette en particulier l'absence de mesures pour développer l'accueil temporaire «à domicile», pourtant souhaité par une majorité de familles.

«Il est important pour les personnes accueillies d'être rassurées», dit Marie-François Auger, directrice d'un centre d'accueil temporaire à Fougères-en-Weppes (Nord).

Ce centre de 40 lits voit passer chaque année 400 personnes différentes, les séjours durant en moyenne 34 jours, mais parfois beaucoup moins comme au moment des fêtes où des personnes âgées isolées peuvent venir passer quelques jours entourées.

Une majorité des accueils (61%) répondent cependant à un besoin de repos des «aidants» familiaux.

### Mieux aider les aidants familiaux

Le congé de soutien familial offre la possibilité aux aidants qui travaillent de s'absenter de leur entreprise pour une période de trois mois, renouvelable dans la limite d'un an.

Il n'est ni rémunéré, ni indemnisé, mais permet de continuer à constituer des droits à la retraite et maintient la couverture maladie. L'employeur ne peut le refuser. Il concerne les aidants auprès de personnes handicapées à plus de 80 % ainsi que les parents d'enfants handicapés bénéficiaires de l'AEEH\*\*. Autre mesure : l'instauration d'un droit au répit.

Il va s'appuyer sur le développement de places d'accueil de jour, d'accueil temporaire, voire s'inspirer de formules innovantes comme celle mise en place au Canada qui

favorise le recrutement d'un professionnel présent pour un temps déterminé au domicile. Enfin, le carnet de l'aidant familial l'informerait de ses droits, des lieux ressources, adresses des associations, démarches à effectuer... Il pourra aussi y inscrire les formations qu'il a suivies en vue d'une validation des acquis de l'expérience. Ces mesures devraient voir le jour au plus tard début 2007. Si elles marquent une réelle reconnaissance des aidants familiaux, reste encore à savoir comment elles seront mises en oeuvre et appliquées.

\*\* Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.  
(Source AFM)